

Pétition pour un quartier sans antennes relais GSM (Malou-Etterbeek)

A la Présidence et au Conseil d'Administration du CPAS de la Ville de Bruxelles,

Depuis quatre années les habitant(e)s du quartier et de votre bâtiment situé au 60 avenue Jules Malou à Etterbeek, des parents d'enfants fréquentant les crèches qui le jouxtent et des personnes travaillant à proximité, se mobilisent et résistent au projet d'implantation de neuf antennes relais GSM sur vos toitures. Nous portons actuellement un recours en urbanisme devant le Conseil d'État, aux côtés de la commune d'Etterbeek. Ce permis d'urbanisme a essuyé les refus successifs du Collège d'Urbanisme de la Région, de la Commission de Concertation ainsi que du Collège des Échevins de la Commune d'Etterbeek, la Région tente pourtant de l'imposer. Jusqu'ici nous avons mené cinq recours en environnement, dont le dernier est à l'instruction depuis plus d'une année.

Durant ces quatre années les études qui démontrent la nocivité du mobile, dont les antennes -particulièrement pour les plus jeunes- se sont accumulées. Mais il semble que nous sommes condamnés à revivre l'hypocrisie, la désinformation et les dégâts humains, provoqués -entre autres- par l'industrie du tabac ou de l'amiante. Pour chaque étude qui démontre la nocivité du mobile, les opérateurs et l'industrie en financent qui montrent le contraire. Cette "fabrique du doute" n'a d'autre objectif que de réaliser des profits au dépend de notre santé et celle de nos enfants, ce qui est inadmissible. De plus, entre-temps la Région a multiplié par quatre la norme autorisée. Ces antennes qui représentaient déjà un danger, serait donc quatre fois plus nocives pour vos locataires et les riverains. Lors de l'un des recours, un représentant qualifié de l'IBGE avait concédé des nuisances et conseillé à une famille -qui est pourtant l'une des plus éloignées du site- de ne pas installer la chambre de leur enfant du côté des antennes et d'envisager des mesures de protections physiques du côté exposé de l'appartement.

Après nous avoir rencontré et écouté nos arguments, Monsieur Mayor, alors président du CPAS, avait instauré un moratoire qui devait être prolongé tant que des organismes compétents et indépendants ne donneraient une garantie écrite concernant la santé des locataires du bâtiment visé. Or ces garanties ne sont jamais parvenues. Au contraire, en réponse l'IBGE s'était déclaré « *incompétent* » à donner cette garantie alors qu'il s'agit pourtant de l'organisme qui délivre les permis d'environnement! Dans un premier temps, Madame Peraïta avait confirmé et même amplifié le moratoire mais depuis le discours a changé. Ce moratoire semble remis en question car d'une part Mobistar poursuit activement son projet et d'autre part vos services nous avaient signalé avoir reçu un courrier de Madame Frémault qui assurait que les riverains ne courraient aucun risque. Le ministère de l'environnement qui est partie prenante dans ce projet n'est certainement pas un organisme indépendant et il est contredit par son propre service compétent en la matière (IBGE).

Les habitants du bâtiment visé et du quartier espèrent donc que vous confirmerez et maintiendrez ce moratoire. Mieux, que vous dénoncerez et renoncerez définitivement au contrat de location de vos toitures. Le Conseil d'Administration pourrait mettre un terme définitif à cette affaire en prenant, comme l'ont fait d'autres organismes de logement sociaux, la décision souveraine de ne plus louer une ou des toitures aux opérateurs, pour le bien de leurs locataires et du voisinage.

Une fois encore nous saisissons l'occasion pour solliciter une entrevue avec la Présidence et le Conseil d'Administration afin de mieux vous expliquer nos arguments.

Nom+Prénom(s)	Adresse (soit domicile, soit nom de l'école ou crèche si parent, soit lieu de travail)	Signature	E-mail

